



## abandon de poste mise en demeure

Par **elo22**, le **08/09/2020** à **16:10**

Bonjour,

Suite à un abandon de poste, depuis début août (je ne suis pas retournée au travail et j'ai averti mon employeur que j'optais pour un abandon de poste), j'ai reçu cette semaine une lettre recommandée de mise en demeure ? Que dois-je faire ? Répondre ? Sachant que j'ai un entretien demain un nouvel emploi. Est ce que je vais être bloquée pour cet emploi ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **08/09/2020** à **16:46**

Bonjour,

Ce sujet devrait être transféré en Droit du Travail...

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Le nouvel employeur devrait s'assurer que vous êtes libre de tout engagement avant de vous embaucher mais si vous acceptiez l'embauche vous pourriez être considérée comme démissionnaire de l'emploi quitté...